

PISCINE DE CHALEZEULE, BASE NAUTIQUE, CENTRE AQUALUDIQUE, : LES ÉLUS SE JETTENT À L'EAU



La rénovation de la piscine de Chalezeule, la reprise du plan d'eau d'Osselle pour un en faire une base nautique multi-activités, la création d'un nouveau centre aqualudique dans Besançon (attention, photo non contractuelle !) : les élus de l'agglomération sont pleins d'ambition pour le développement des activités aquatiques. Reste à savoir dans quels délais et avec quels moyens ils comptent financer ces beaux projets. Explications.

● Investissement Les Vaïtes, la Grette, Mallarmé...

Trois projets aquatiques dans les tuyaux

La C.A.G.B. et la Ville veulent mener de front la rénovation de la piscine de Chalezeule, la reprise et l'agrandissement de la base nautique d'Osselle, et surtout, la construction d'un grand parc aqualudique digne d'une agglomération de 200 000 habitants.

S'il affirme "ne pas avoir l'obsession de couper des rubans" et qu'il ne sera donc plus maire et président d'agglomération au moment d'inaugurer ce futur complexe aquatique, Jean-Louis Fousseret tient néanmoins à ce que les travaux de ce futur centre d'attraction aquatique soient lancés d'ici mars 2020, date où il tirera sa révérence d'élu. Entre-temps, il aura également confirmé le lancement de la rénovation de la piscine de Chalezeule (voir page suivante) ainsi que l'extension du site de baignade d'Osselle dont la C.A.G.B. doit reprendre la gestion d'ici l'année prochaine. Et il avance même des chiffres : 16 millions d'euros pour le nouveau complexe aquatique, 4 millions pour Chalezeule et 7 millions pour Osselle. Si M. Fousseret pense que l'Agglo "n'a jamais travaillé autant", il veut également "pouvoir partir tranquille en 2020, avec ces beaux projets lancés."

Le service urbanisme de la C.A.G.B. étudie actuellement les différents scénarios possibles pour l'implantation de ce futur centre aqualudique qui devrait comprendre "des bassins inté-

rieurs et extérieurs ainsi que tous les équipements actuels comme sauna, jacuzzi, bain nordique, etc." poursuit Jean-Louis Fousseret. Les sites évoqués jusqu'ici sont les Vaïtes, les Prés-de-Vaux, les Marnières et même la Grette. "Il nous faut de toute manière un site qui soit facilement accessible et desservi par les transports en commun." Exit donc a priori les Prés-de-Vaux. Quant aux Marnières, ce serait trop proche de Chalezeule. Restent donc les Vaïtes et la Grette. "D'autres sites peuvent être étudiés, rien n'est arrêté" ajoute Jean-Louis Fousseret.

La décision sera prise "au début du second semestre 2017." Si le vice-président de l'Agglo chargé des équipements touristiques et sportifs Jean-Yves Pralon ne veut surtout pas s'aventurer à avancer des chiffres concernant le coût de ces équipements, il confirme lui aussi que "ce projet de complexe aquatique va se faire" et que la décision d'engager l'opération sera même prise "au début du second



Jean-Yves Pralon, chargé des sports à l'Agglomération, propose une autre piste pour le centre aqualudique : autour de la piscine Mallarmé.

semestre 2017." Entre-temps, il reviendra au directeur général des services d'aligner les plans pluriannuels d'investissements de la Ville et de l'Agglo pour calibrer le chiffrage de ces équipements structurants. De son côté, M. Pralon suggère un autre site central qui pourrait être étudié, "autour de l'actuelle piscine Mallarmé." La faisabilité des ces trois chantiers avait été évoquée pour la première fois en 2014 au moment où la C.A.G.B.

avait missionné le cabinet d'étude H2O Propolis pour étudier "les besoins en termes de baignade sur le périmètre de l'agglomération" résume Jean-Yves Pralon. Depuis, les élus communautaires sont allés se rendre compte de la pertinence de plusieurs centres aquatiques voisins comme Yverdon dans le canton suisse de Vaud ou Obernai en Alsace. À l'heure actuelle, c'est le projet de réhabilitation de la base nautique

d'Osselle et de la piscine de Chalezeule qui semblent mieux placés pour démarrer en premier - "La première tranche sur le volet baignade à Osselle devrait être opérationnelle à l'été 2019" estime Jean-Yves Pralon. Comme la piscine de Chalezeule. Il reste maintenant à affiner le principal étage de la fusée censé redonner de l'attractivité à toute l'agglomération bisontine : le centre aqualudique. ■

J.-F.H.

● Travaux Fermée pendant un an

La piscine de Chalezeule va faire sa métamorphose

Suppression du bassin de 25 mètres, création d'une aire de jeux d'eau, implantation d'un pentaglisse... La Ville prévoit d'investir 4,3 millions à Chalezeule. Travaux prévus l'été prochain. Le projet doit être validé par le conseil municipal de mars.



Un équipement pentaglisse de ce type doit être aménagé sur le site de Chalezeule (photo d'illustration).

A son ouverture en juillet 1960, elle devait sans doute être un des plus beaux équipements aquatiques de France. 57 ans plus tard, si la fréquentation est toujours satisfaisante - 50 000 entrées l'été dernier -, on ne peut pas dire que la piscine de Chalezeule réponde encore aux normes actuelles en matière de piscine loisirs. Il suffit de faire 45 kilomètres à l'Est du côté de Dole (aquaparc Isis) pour voir ce qui se fait aujourd'hui. La Ville de Besançon a bien mesuré les enjeux et prévoit donc "une totale réhabilitation de la piscine de Chalezeule" confirme Abdel Ghezali, l'adjoint bisontin aux sports en charge de ce dossier.

4,3 millions d'euros devraient être investis - sous réserve de l'approbation du projet en conseil municipal le 9 mars -, pour des travaux d'envergure. À commencer par la reprise totale des réseaux d'eau (800 000 euros). "Lieu qui remonte dans les rigoles report directement dans le Doubs. Même si tous les contrôles sanitaires sont satisfaisants, il y a une mise aux normes du réseau à effectuer.

Il sera intégralement repris et un batardeau sera créé ainsi que le nouvel arsenal de filtration, en lieu et place du bassin de 25 mètres car nous n'avons pas le droit de construire de nouvelles surfaces en hauteur à cause du plan de prévention des risques d'inondation en vigueur à cet endroit" ajoute la direction des sports.

La réhabilitation de Chalezeule passera également par la rénovation complète des locaux techniques, des vestiaires, des douches, du bâtiment d'accueil et du snack, "avec la mise en accessibilité de l'ensemble". Le grand bassin de 50 m sera également repris, avec le traitement des infiltrations sur le fond du bassin. Si le bassin de 25 mètres, devenu obsolète, sera supprimé, la fosse à plongeon, elle, sera conservée.

Une des principales nouveautés consistera en la création d'un espace ludique destiné notamment aux familles avec la création d'un bac en inox de 200 m² avec jeux d'eau, en lieu et place de la patinoire. La création d'un pentaglisse (espèce de toboggan aquatique à plusieurs pistes parallèles) à proximité des terrains de beach-volley constituera une des autres attractions principales de la future piscine de Chalezeule. Pour mener à bien ce projet, un maître d'œuvre sera choisi d'ici le début de l'été, en lien avec le cabinet d'étude H2O Propolis qui continue à superviser les projets bisontins. Ensuite, selon un calendrier optimisé, les travaux pourraient commencer en juin 2018 pour s'étaler jusqu'en mai 2019. Après un an de fermeture et de travaux, la "nouvelle" piscine loisirs de Chalezeule pourrait rouvrir ses bassins pour la saison 2019. Pendant la période de fermeture, la Ville de Besançon pourrait décider d'ouvrir la piscine Mallarmé, Lafayette et Port-Joint. De quoi patienter les pieds dans l'eau. ■

J.-F.H.

● Base nautique Un projet à 7 millions d'euros et des questions

Les habitants d'Osselle-Routelle ne veulent pas signer un chèque en blanc

Le conseil municipal décale sa décision de mettre à disposition le plan d'eau à la C.A.G.B. qui projette de créer une plage, des activités nautiques et une zone verte. L'Agglo menace d'investir ailleurs !

Près de 80 personnes étaient réunies à l'invitation de la commune d'Osselle-Routelle et de la C.A.G.B. à une réunion d'information sur le devenir du plan d'eau d'Osselle. De vifs mais courtois débats ont été échangés entre des riverains inquiets de savoir si leur "pépité naturelle" serait préservée et l'agglomération qui projette d'investir ici 7 millions d'euros d'ici l'été 2019.

Cette réunion, fin janvier, devait précéder un vote du conseil municipal d'Osselle-Routelle prévu le 10 février. Ce dernier a été repoussé. Face aux interrogations des habitants, "nous avons en effet décidé de reporter à mars notre décision de mettre à disposition la plage" déclare le maire délégué d'Osselle Michel Lartot. Un événement dont se serait volontiers passée la C.A.G.B. "J'ai bien insisté à cette réunion sur le fait que nous allions consulter tout le monde des écologistes aux pêcheurs, que le projet ne se ferait pas sans concertation. Mais si Osselle-Routelle ne veut

pas de ce grand équipement, nous le ferons ailleurs dans l'agglomération !" menace le vice-président en charge du tourisme, Jean-Yves Pralon.

Lui et ses services ne s'attendaient pas à devoir répondre à autant de questions sur un projet touristique structurant. Mais à Osselle-Routelle, les habitants ont - déjà - mal digéré la fusion des deux villages. Ils ont peur, encore une fois, "d'être les dindons de la farce" comme le rappelle Robert, habitant d'Osselle, s'appuyant sur l'histoire pour rappeler que les grottes (alors sur la commune d'Osselle) ont été données à Roset-Fluans en 1825. Voilà pour le côté historique.

Les interrogations sont pragmatiques : "Pourra-t-on accéder gratuitement au site pour s'y balader ?" demande un individu. "Il y aura des passages de véhicules supplémentaires : où en est le projet de déviation ?" demande une dame. "Vous, élus d'Osselle, comment se fait-il que ne répondiez à rien ? Êtes-vous au courant des conséquences qu'une



Réunion animée autour de la présentation des futurs aménagements prévus au plan d'eau d'Osselle.

mise à disposition implique sur nos finances ? Serons-nous défrayés ?" ajoute un autre. "Vous allez construire sur une zone inondable ? Quid des permis de construire ?" Autant d'interrogations auxquelles l'agglomération a tenté de répondre sans vraiment convaincre. "Si nous venons vous voir, ce n'est pas pour vous présenter un projet ficelé mais bien pour en discuter avec vous" a martelé Jean-Yves Pralon. Les débats ont duré près de quatre heures. Ils n'ont pas rassuré : "On va signer un chèque en blanc, déplore un jeune habitant. On vient de vous demander des choses simples comme si nous pouvions encore jouer de la ceinture verte des étangs pour se promener sans devoir payer. Vous ne répondez pas. Comment faire confiance ?" poursuit-il.

L'Agglo a défriché le terrain grâce à un cabinet d'études venu proposer des pistes mais n'a pas encore posé les jalons. Rien n'est encore acté au budget.

La collectivité s'est attiré les foudres de la Ligue de protection des oiseaux lorsqu'elle a émis son idée de créer un téléski nautique sur une des gravières : "Vous allez remettre des fils alors qu'avec l'exploitant de la sablière, nous formalisons avec E.D.F. (Enedis) un enfouissement des lignes électriques pour éviter la mortalité des oiseaux. Ouvrez un comité de pilotage !" demande le directeur de la Ligue de protection des oiseaux.

Robert Valfrey, d'Osselle, rappelle que la zone est proche de la nappe phréatique du Doubs qui alimente de nombreux villages en eau potable : "S'il y a beaucoup plus de baigneurs, qu'en sera-t-il de la qualité de l'eau ?" énumère-t-il. Une réflexion notée par la C.A.G.B. qui joue l'apaisement : "Ce n'est qu'un avant-projet, redit Jean-Yves Pralon qui met toutefois la pression. Si le projet ne se fait pas là, il se fera ailleurs. Il ne faut pas traîner." Une partie des élus d'Osselle-Routel-

Le procès peut-il retarder le projet ?

Osselle-Routelle et la C.A.G.B. ont omis de préciser un détail important, rappelé lors de la réunion par le principal intéressé : un procès court depuis 10 ans entre Frédéric Michel, gérant de la plage et propriétaire des fonds de commerce depuis 2005, et la commune d'Osselle-Routelle. Origine du différend : la mairie d'Osselle a voulu mettre fin au bail du gérant en lui proposant 90 000 euros en 2008 alors que ce dernier avait acheté l'affaire 91 500 euros avant de la faire fructifier.

Le jugement n'a pas encore été ordonné. Imaginons qu'il ne soit pas favorable au gérant, celui-ci pourrait alors faire appel, engendrant un délai encore plus long. C'est donc une épine dans le pied de la C.A.G.B. qui ne pourra rien entreprendre avant la fin du procès ou sans l'accord du propriétaire du fonds de commerce. Frédéric Michel, qui a déjà remporté cinq de ses procès contre Osselle (devenue Osselle-Routelle), défend son affaire développée depuis 12 ans. Proche de la retraite, il se dit toutefois "prêt à négocier avec la C.A.G.B. car aucun dialogue n'a jamais pu être mené avec la mairie." ■

le ont leur part de responsabilité en jouant le mutisme. Aujourd'hui, ils se sentent au pied du mur, peu enclin à se jeter dans le grand bain. L'Agglo, elle, n'attendra pas que l'eau coule sous les ponts. ■

E.Ch.